

# INF'EAU Captage SDE - Qualité d'eau 2019

## Classement du captage

La prise d'eau du barrage de la Visance à Landisacq a été classée **captage prioritaire**, en 2013 suite à la Conférence Environnementale compte tenu **des concentrations en phosphore et pesticides élevées**. Les teneurs en phosphore entraînent un risque d'eutrophisation du milieu.

## Réseau et modalités de suivi

Depuis août 2018, le SDE a mis en place un suivi pesticides et nitrates sur 4 points de prélèvements en aval et amont de la retenue :

1. Exutoire du barrage
2. Ruisseau du Plessis avant confluence avec la Visance
3. Ruisseau de l'Aubrière avant confluence avec la Visance
4. Rivière Visance avant confluence avec le Plessis

Les analyses sont réalisées par le laboratoire LABEO, avec un seuil de détection établi pour la lecture des analyses et leurs interprétations pesticides à 0,02 µg/L autant que les techniques le permettent.

Les analyses de pesticides, nitrates et phosphore sont réalisées **une fois par mois**.

## Les Normes de Qualité

❖ **Nitrates** : Norme de prélèvement de l'eau brute et de l'eau potable : moins de **50 mg/l**

❖ **Pesticides** :

Norme de prélèvement de l'eau brute : Concentration totale en pesticides quantifiés ne doit pas excéder **5 µg/l en tout et 2 µg/l par substance active** ;

Norme pour l'eau potable distribuée : Concentration totale en pesticides quantifiés dans 1 prélèvement ne doit pas excéder **0,5 µg/l en tout et 0,1 µg/l par substance active**.

## Objectifs de qualité d'eau du programme d'actions

(Défini lors du COPIL départemental 16/01/2019)

❖ **Nitrates** : 90% des concentrations en  $\text{NO}_3^-$  mesurées en une année, inférieures à 40 mg/l

❖ **Pesticides** :

Objectifs sur le long terme (moyenne -glissante- des moyennes annuelles sur les 6 dernières années) :

- Moyennes des concentrations détectées par molécule inférieures au seuil de sensibilité des SDAGEs : **0,08 µg/l**
- Moyenne des sommes des concentrations détectées dans un même prélèvement inférieure au seuil de sensibilité des SDAGEs : **0,4 µg/l**

Analyse annuelle des résultats obtenus :

Analyse graphique des concentrations en pesticides mesurées à la prise d'eau, par molécule et en somme de détections par prélèvement.

### FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

#### AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE

- ✓ AAC : 930 ha et zone d'actions: 958 ha
- ✓ 3 commune concernées : Chanu, Landisacq et Saint-Paul
- ✓ 78% de la surface couverte par l'activité agricole

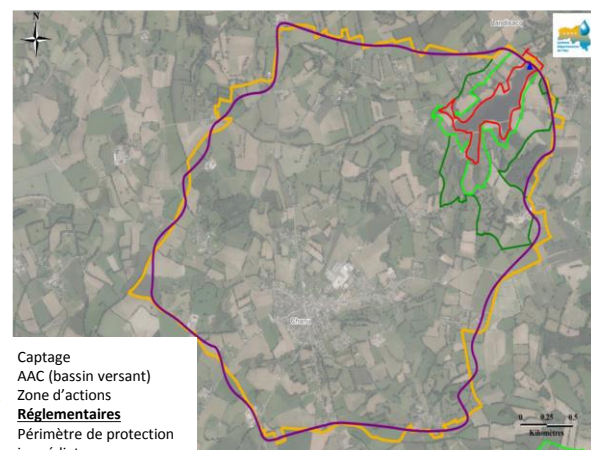
#### AGRICULTURE

- ✓ 28 exploitations enquêtées en 2015 représentant 82% de la SAU de l'AAC – 15 sièges d'exploitation.
- ✓ Principalement en contexte élevage + grande cultures

#### CONTACT - Animateur

- ✓ Robinson Meguerditchian--Hoffmeyer (SDE 61)
- ✓ 02 33 29 96 96 - 07 84 51 29 00

#### CARTE DE L'AIRE D'ALIMENTATION – Zone d'actions



- ▲ Captage
- AAC (bassin versant)
- Zone d'actions
- Réglementaires
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché sensible
- Périmètre de protection rapproché complémentaire

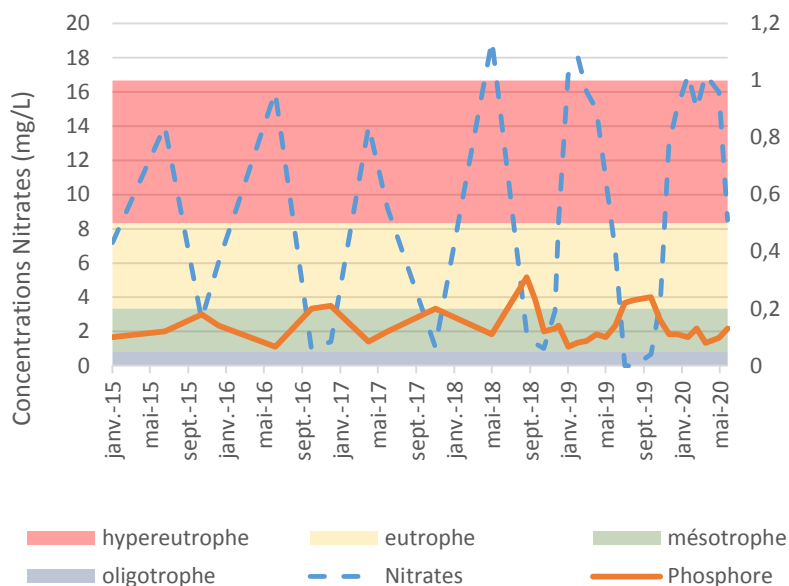


### Les métabolites

- ✓ Certaines molécules métabolites de pesticides, notés ESA/OXA, sont recherchées dans chaque analyse des captages prioritaires du département.
- ✓ Il s'agit principalement de métabolites de l'alachlore, l'acétochlore (interdit – herbicide maïs), du diméthachlore, du métolachlore (herbicide maïs), du diméthanamide et du métazachlore (herbicide crucifère)
- ✓ Ces molécules ne sont pour le moment pas prises en compte dans le calcul des indicateurs de qualité.

# INF'EAU Captage SDE - Qualité d'eau 2019

## Suivi Nitrates et Phosphore à l'exutoire



### Nitrates :

- **Des concentrations toujours inférieures à la norme de potabilité** depuis janvier 2015, et inférieures au seuil de sensibilité 40 mg/l.
- **Une concentration fluctuante à l'échelle annuelle** : les pics de concentration se retrouvent au printemps (lessivage) alors que les concentrations les plus basses sont mesurées en automne (étiage).

**Indicateur :** 100% des valeurs mesurées  $\leq 40$  mg/l (01/2019–12/2019)

### Phosphore total :

- **Des concentrations fluctuantes avec un pic de annuel en automne**, qui classe la masse d'eau en état biochimique **eutrophe** en 2018 et 2019. Le pic de 2018 est le plus important depuis les 4 dernières années

## Suivi Pesticides à l'exutoire

Depuis le début du suivi par le SDE, l'évolution des concentrations en pesticides montre :

- **La présence ponctuelle de prosulfocarbe, AMPA et métolachlore (concentration  $< 0,1 \mu\text{g/l}$ )**
  - **En 2019, présence de Bentazone en concentration  $> 0,1 \mu\text{g/l}$**
  - **3 molécules métabolites ESA/OXA prédominantes.** Le métolachlore ESA (herbicide maïs), est la molécule prédominante et dépasse la norme de  $0,1 \mu\text{g/l}$ .
- Les prélèvements depuis août 2018 ne montrent aucun dépassement de la norme somme des pesticides –  $0,5 \mu\text{g/l}$ .**

### Indicateurs (01/2019 - 12/2019):

- **Moyenne par pesticide détecté :**
  - **sans métabolite ESA/OXA :  $0,085 \mu\text{g/l}$**
  - **avec métabolites ESA/OXA :  $0,085 \mu\text{g/l}$**
- **Moyenne somme des pesticides détectés :**
  - **sans métabolites ESA/OXA :  $0,029 \mu\text{g/l}$**
  - **avec métabolites ESA/OXA :  $0,33 \mu\text{g/l}$**

